



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

# UNIVERSITÉ D'ÉTAT D'HAÏTI

## RECTORAT

21 AVR. 2021

SG/UEH 20586



### Appel à manifestation d'intérêt 2021-2022

#### I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

##### 1.) Contexte

La grande majorité des activités du Bureau du Vice-recteur à la recherche (BVRR) sont réalisées à la faveur de partenariats et de coopérations universitaires. Et pour cause, la part des ressources financières de l'Université consacrée au secteur recherche allait en s'amenuisant au fil des ans jusqu'à l'exercice académique 2018-2019. Dans ce contexte, le VRR, conscient de l'enjeu de la recherche scientifique, a créé un certain nombre de dispositifs pour venir en appui à la recherche et a proposé au Conseil de l'Université via le Conseil de la Recherche, une résolution sur le Fonds d'appui à la Recherche (FAR).

##### 2.) Justification

Conformément à cette résolution du Conseil de l'Université en date du 5 août 2017, l'UEH s'est dotée d'un Fonds d'appui à la Recherche (FAR). Ledit Fonds poursuit « le but d'assurer une promotion effective de la recherche à l'UEH » (art. 1) sur la base de dotations alimentées par le Trésor public (art. 2).

Ainsi, le BVRR qui soutient des projets de recherche depuis quatre (4) ans compte poursuivre cette activité pour l'exercice académique 2021-2022. Ce financement relève de la rubrique *Fonds Annuel de Recherche Universitaire (FARU)*, destiné au soutien des projets de recherche et des bibliothèques de l'UEH. La finalité est de permettre à l'UEH de prendre toute sa place dans l'univers de la production scientifique nationale et internationale au service du développement du pays.

### III. Les critères de recevabilité des projets par le Bureau du Vice-recteur à la Recherche (BVRR) :

- Statut d'enseignant-chercheur, d'employé de l'UEH détenteur au moins d'une maîtrise ou équivalent.
- Professeur de l'UEH, détenteur au moins d'une maîtrise ou équivalent ;
- Appartenance à un laboratoire de recherche du porteur de projet ;
- Disponible pour les activités soumises ;
- Garantie d'une rémunération stable ;
- Durée minimale 6 mois, maximale 1 an, renouvelable si besoin est ;
- Formulaire de demande de financement dûment rempli et signé ;
- Soumettre les pièces exigées dans le formulaire de demande :
  - a. CV professionnel ;
  - b. Lettre de rattachement à une entité dûment signée d'un membre de Décanat, ou de Conseil de Direction ou de Gestion ;
  - c. Soumission des rapports technique et financier pour tout financement précédemment octroyé au laboratoire ou au porteur de projet par le rectorat ;
  - d. Preuve du respect des engagements précédemment pris : encadrement des mémorands ou des thésards, soumission d'articles ;
  - e. Respect du délai de soumission de dossiers.

### IV. Durée du financement

Un an renouvelable une seule fois

### V. Sélection

Le classement des projets sera fait par le Conseil Scientifique (CS) de l'UEH et le nombre à retenir est fonction des critères retenus<sup>2</sup> dans les modalités de gestion du FAR et leurs poids de la disponibilité de la ligne budgétaire prévue à cette fin. Le porteur peut être invité par le CS à faire une présentation chronométrée.

### VI. Mode de décaissement

Le décaissement se fait en deux tranches<sup>3</sup>.

### VII. Réception des dossiers

---

<sup>2</sup> Qualité scientifique, dimension inter établissement et mutualisation des ressources, pertinence budgétaire, originalité et caractère innovant, équilibre entre les 2 grands champs disciplinaires : Sciences pures et Appliquées, Sciences humaines et sociales, publication, intégration d'étudiants en mémoire ou en thèse.

<sup>3</sup> Les détails du mode de financement sont indiqués dans le formulaire de demande de financement.

Les dossiers devront être soumis en version papier et électronique (PDF) du mois d'avril au mois de juin 2021, à l'adresse suivante : Secrétariat Général de l'UEH, #21 rue Rivière, Port-au-Prince, Haïti ou par courriel : [secretariat.general@ueh.edu.ht](mailto:secretariat.general@ueh.edu.ht).

**Wilson DORLUS**  
Secrétaire Général de l'UEH

